

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/DR/2016

(RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE)

Le mardi 25 octobre 2016 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Direction Régionale de la Culture de la région de Rabat Salé Kénitra, 333 avenue Hassan II–Rabat- à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour la Sécurité et le gardiennage de certains établissements relevant de la Direction Régionale de la Culture de la Région de Rabat Salé Kénitra-lot unique-.

Le dossier d'Appel d'Offres peut-être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Culture de la région de Rabat Salé Kénitra, 333 avenue Hassan II–Rabat, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>).

Le cautionnement provisoire est fixé : TRENTE MILLE Dirhams (30 000,00 DH).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux million huit cent quatre mille huit cents vingt-deux dirham et 40 centimes Toutes Taxes Comprises (2 804 822,40 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit d'effectuer la soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation et notamment :

- l'attestation de la CNSS justifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cents) personnes ;
- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires;
- l'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction Générale des Impôts.